

DEC191562DR17

Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, dont la directrice est Catherine Boyen;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à Mme Laurence Dartevelle le 25 mai 2016 par l'université de Caen-Normandie ;

Vu l'avis favorable de la CHS locale du 22 mars 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : Nomination

Mme Laurence Dartevelle, assistante ingénieure, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 25/05/2016.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : Missions

Mme Laurence Dartevelle, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Laurence Dartevelle, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le

La Directrice de l'unité

Catherine Boyen

Visa du Président de Sorbonne
Universités

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Jean Chambaz

Gabrielle Inguscio



ANNEXE : lettre de mission

Déléquant : Catherine BOYEN – Directrice de la Station Biologique, titulaire de l'autorisation ASN

Déléataire : Laurence DARTEVELLE – Personne compétente en radioprotection

Champ de compétence :

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et de me conseiller dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La coordination de la cellule radioprotection ;
- Les relations avec les partenaires extérieurs ;
- Le suivi des activités aux postes de travail ;
- La réalisation ou le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;

Dans ce cadre :

- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de la station biologique font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associée à l'élaboration du document unique.

Moyens :

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

Détail des missions confiées :

Relations avec partenaires extérieurs

- Déchets: déclaration annuelle ANDRA
- Organisation des inspections ASN
- Déclaration d'évènements significatifs auprès de l'ASN
- Suivi de l'autorisation ASN

Postes de travail SS

- Mise à jour des consignes aux postes de travail

Postes de travail

- Suivi des consommables et registres de radioprotection
- Rédaction des plans de prévention
- Accueil et suivi des intervenants extérieurs, contrôles préalables
- Evaluation des risques - études de poste, rédaction des fiches de poste, études dosimétriques associées aux études de poste
- Mise à jour des consignes aux postes de travail
- Mise à jour du plan de zonage

Contrôles périodiques

- Rédaction du programme de contrôle annuel
- Gestion de la dosimétrie d'ambiance mensuelle
- Réalisation du contrôle annuel administratif
- Gestion du contrôle annuel par Organisme agréé

Matériels

- Suivi, entretien, réparation, contrôle de bon fonctionnement des contaminamètres / radiamètres, étalonnages, suivi des consommables.

Divers

- Veille réglementaire et technologique
- Mise à jour du Document Unique, partie Radioprotection

Interventions d'urgence

- Suivi et plans d'actions registres SST
- Intervention d'urgence (contamination, panne, ventilation...)